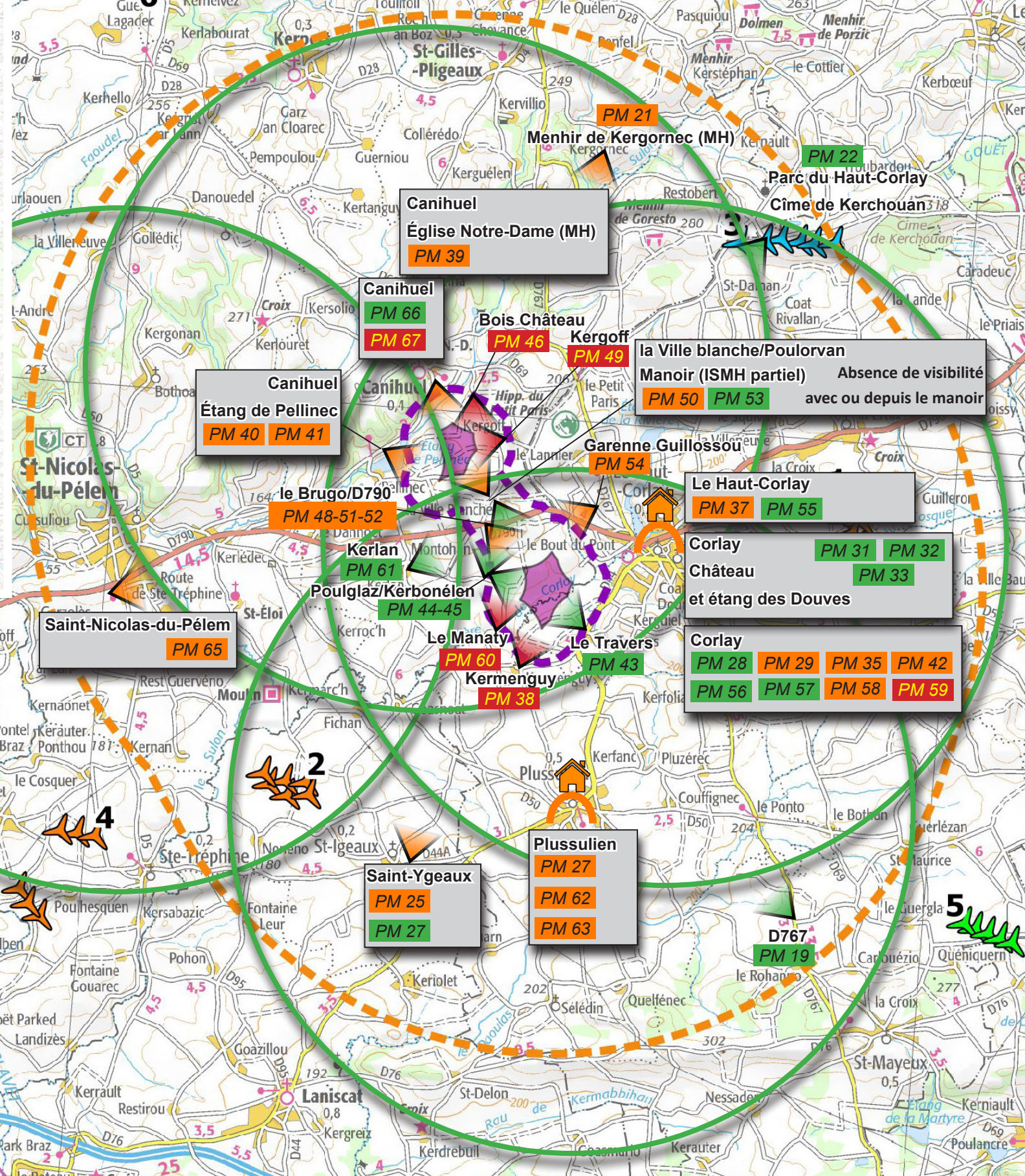
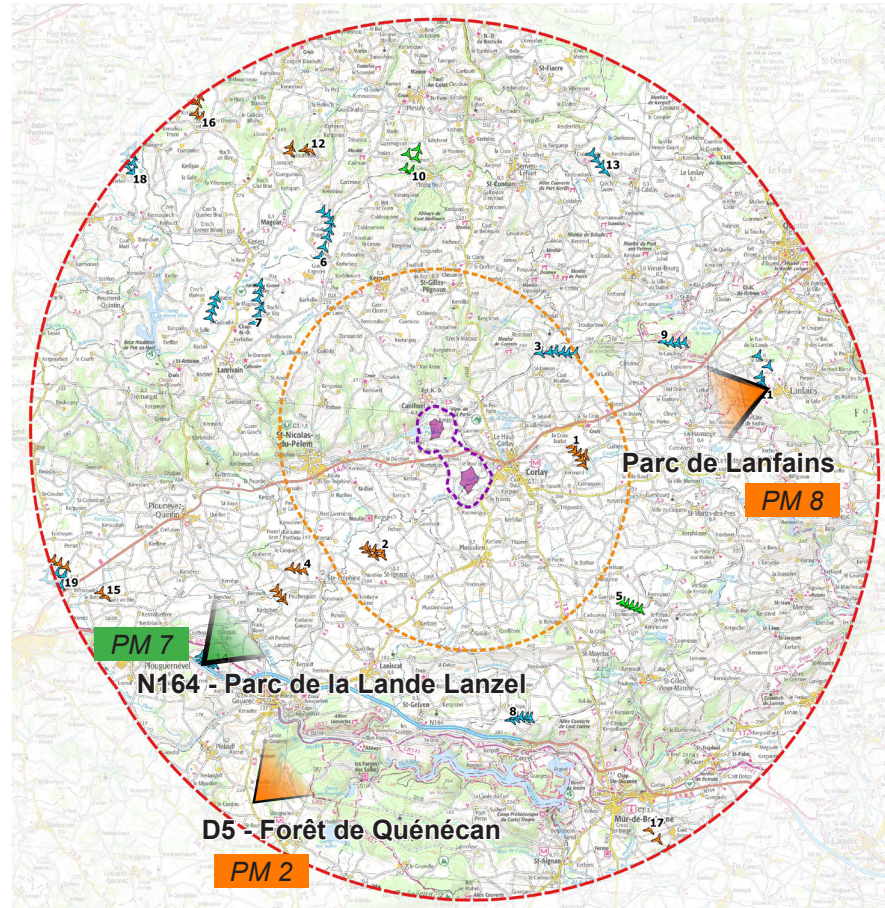


Carte 26 : Cartes de synthèse des impacts du projet Neo-Avel

Les cartes ci-dessous se focalisent sur les points de vue révélateurs d'impacts visuels, en référence au carnet de photomontages.

Bilan des impacts à l'échelle éloignée

Bilan des impacts à l'échelle rapprochée



Niveau d'impact constaté par photomontage et n° du

- PM XX Fort
- PM XX Modéré
- PM XX Faible

A noter : Les photomontages témoignant d'un impact nul ou négligeable ne sont pas repris sur ces cartes de synthèse

Impacts liés à l'encercllement visuel des principaux bourgs proches (Canihuel, Corlay et Haut-Corlay, Plussulien et Saint-Nicolas du Pélem)

Incidence faible du parc Neo-Avel sur la saturation visuelle des horizons dans un rayon de 5 km autour des bourgs

4.5. BILAN DES IMPACTS AU REGARD DES SENSIBILITÉS PRESENTIES AU MOMENT DE L'ÉTAT INITIAL

Pour mémoire, les principales sensibilités détectées par l'état initial sont ici rappelées (se reporter également à la carte de synthèse n° 15 de la page 70, en fin d'état initial).

Les niveaux d'impacts réels constatés par photomontages au regard de ces sensibilités potentielles sont ici résumés et correspondent aux points de vue répertoriés sur la carte n°26 en vis-à-vis.

4.5.1. Sensibilités et impacts au sein de l'aire éloignée :

Les sensibilités indiquaient uniquement quelques points de vue ponctuels et furtifs sur des axes routiers, notamment sur ceux du secteur sud-ouest : la N164 et la D5. Le photomontage n°2 confirme un impact lointain modéré pour la D5. La N164 est très peu impactée visuellement : intervisibilité éolienne faible au droit du parc éolien de la Lande Lanzel. Les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire éloignée ne présentent pas de sensibilités.

4.5.2. Sensibilités et impacts au niveau de l'aire rapprochée :

Trois bourgs apparaissent plus particulièrement concernés par des vues potentielles en direction de la ZIP : Le Haut-Corlay, Corlay (plus particulièrement au sud du bourg sur le secteur de la rue des écoles ou encore sur la rue de Pontivy) et Plussulien (D44 notamment). Les photomontages réalisés témoignent d'impacts très variables sur ces bourgs, où les perceptions du parc éolien Neo Avel seront le plus souvent filtrées ou fermées par le bâti et la végétation. Les photomontages réalisés ont permis de préciser le secteur de visibilité et la nature des impacts au niveau de ces trois bourgs sensibles. Ainsi les principaux secteurs de visibilité du parc Neo-Avel seront :

- Rue des écoles, en entrée sud du bourg de Corlay (photomontage n°59) - Impact fort
- Rue de Parc Corel, au sud du bourg de Corlay (photomontage n°58) - Impact modéré
- Rue de Kerjoly, en sortie ouest du bourg de Corlay, sur la D790 (photomontage n°35) - Impact modéré
- Rue de Pontivy, en entrée sur du bourg, sur la D767 (photomontage n°29) - Impact modéré
- Lotissement "Résidence des Vergers", au Haut-Corlay (photomontage n°37) - Impact modéré
- D44, en sortie ouest de Plussulien (photomontages n°27 et 63) - Impact modéré
- Abords du lotissement sur rue de l'école, à Plussulien (photomontage n°62) - Impact modéré

Les sensibilités routières ont été qualifiées de globalement faibles sauf pour les axes D790 (qui s'intercale entre les deux zones d'implantation du parc éolien) et pour la D44 qui relie les bourgs de Corlay à ceux de Plussulien et de Saint-Ygeaux. Les photomontages réalisés sur cet axe ont révélé des impacts variables. En effet les perceptions du parc au sud du bourg de Corlay y seront le plus souvent fermées ou fortement filtrées par la ripisylve et le talweg de la rivière de Corlay. Il faudra s'éloigner du parc éolien pour disposer de vues latérales aux abords des bourgs de Plussulien et Saint-Ygeaux. Les principaux impacts ponctuels avérés sur ces deux axes sont :

- En sortie ouest de Saint-Ygeaux, sur la D44a (photomontage n°25) - Impact modéré
- En sortie ouest de Plussulien, sur la D44 (photomontage n°27) - Impact modéré
- Abords du lotissement sur D44, à Plussulien (photomontage n°62) - Impact modéré
- Rue de Kerjoly, à Corlay sur la D790, sur sortie ouest du bourg (photomontage n°35) - Impact modéré
- A l'est du Brugo (Canihuel), sur la D790 (photomontage n°48) - Impact modéré

Du point de vue des sensibilités patrimoniales et touristiques, l'état initial a permis de conclure à une sensibilité faible car les risques de visibilité depuis des éléments patrimoniaux et/ou touristiques ou de covisibilité patrimoniale sont très rares. Ils ne concernent aucun élément d'importance. Les impacts patrimoniaux et/ou touristiques avérés sont les suivants :

- Église Notre-Dame (MH) à Canihuel (photomontage n°39) - Impact modéré - Covisibilité partielle
- Château de Corlay (ISMH) et étang des Douves (photomontages n°31, 32, 33) - Impact faible - Covisibilité très partielle (bout de pales) et visibilité fortement filtrée
- Menhir de Kergornec 1 (MH), (photomontage n°21) - Impact modéré - Covisibilité semi-éloignée, peu prégnante dans le panorama

4.5.3. Sensibilités et impacts au niveau de l'aire immédiate et de ses abords :

A cette échelle, il s'agit principalement de déterminer les sensibilités et impacts pour les habitations riveraines du parc éolien. Au stade de l'état initial, nous avons pu révéler les effets de la micro-topographie locale, faite de vallonnements, qui permet en complément de la présence souvent importante de haies bocagères préservées autour des hameaux, de limiter les perceptions riveraines. Néanmoins, ces sensibilités ont été qualifiées de globalement fortes compte tenu de la distance faible d'éloignement des hameaux dispersés autour de la zone d'implantation et du fait que les éoliennes, même lorsqu'elle seront cachées ou filtrées par la topographie et/ou la végétation et/ou des bâtiments annexes (hangars ou élevages agricoles notamment), feront partie intégrante du paysage quotidien. Au final, les secteurs riverains les plus impactés (impacts forts) seront :

- Le Manaty (photomontage n°60), en sortie nord
- Kermenguy (photomontage n°38), habitation isolée à l'ouest du hameau
- Kergoff (photomontage n°49), en sortie ouest du hameau
- Bois-Château (photomontage n°46), en sortie ouest du hameau

4.5.4. Sensibilités en matière de cumul visuel éolien

Les photomontages ont permis de confirmer que les paysages autour des secteurs d'habitat riverain et des bourgs proches ne créeront pas d'effets notables de saturation visuelle des horizons. Des situations de cumul éolien sont illustrées par les photomontages suivants :

- D5, à l'ouest de la forêt de Quénécan (photomontage n°2) - Intervisibilité ponctuelle avec 3 parcs
- N164, près du parc éolien de la Lande Lanzel (photomontage n°7) - Intervisibilité ponctuelle avec 3 parcs
- Près du parc éolien de Lanfains (photomontage n°8) - Intervisibilité ponctuelle avec 5 parcs - Depuis secteur agricole
- Abords du menhir de Kergornec 1 (photomontage n°21) - Intervisibilité avec 1 parc
- Près du parc éolien de Lanfains (photomontage n°22) - Intervisibilité ponctuelle avec 2 parcs
- Sortie ouest de Saint-Ygeaux, sur D44a (photomontage n°25) - Intervisibilité routière latérale avec 1 parc
- Sortie ouest de Plussulien sur D44 (photomontages n°27 et 63) - Intervisibilité routière latérale avec 1 parc
- Frange commerciale sud de Saint-Nicolas-du-Pélem (photomontage n°65) - Intervisibilité avec 1 parc

Sur les 68 points de vue qu'illustrent les photomontages, sur toutes aires confondues, il apparaît donc que très peu témoignent de situations d'intervisibilité entre le parc Néo Avel et le contexte éolien. Il n'y a qu'une incidence faible du parc de Neo Avel sur les effets de cumul visuel.



5 MESURES

5. LES MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

5.1. RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES SUR LA DÉFINITION DES MESURES DANS LE CADRE D'UN PROJET ÉOLIEN

En préalable à la définition des mesures, il est bon de rappeler quelques éléments généraux qui permettent de relativiser l'incidence de ce type de projet sur les paysages.

Une durée de vie relativement courte des parcs éoliens

Un parc éolien terrestre est généralement envisagé avec une durée de vie d'environ 20 à 25 ans, ce qui renvoie à une échelle de prégnance relativement courte dans le paysage. Au terme de cette exploitation, le parc éolien pourra être entièrement démantelé et le terrain remis en état (*les conditions précises du démantèlement sont décrites dans le cadre de l'étude d'impact générale*).

Un caractère évolutif des paysages

Il faut bien garder à l'esprit que les paysages sont en perpétuelle évolution et qu'ils se transforment à des rythmes plus ou moins rapides. Par exemple : l'étalement urbain, la multiplication des zones commerciales ou d'activités... sont des éléments de mutation des paysages auxquels l'œil humain s'habitue plus ou moins, selon que ces éléments font partie du quotidien ou non. Ainsi, qu'ils soient considérés comme sensibles ou non, les paysages n'en restent pas moins le lieu où s'expriment nos modes de vies et ne sont pas des sanctuaires immuables et déconnectés de la réalité économique, sociale... L'éolien terrestre est un motif des paysages actuels, qu'il convient de considérer avec une certaine vigilance quant à son insertion dans le paysage, notamment vis-à-vis des plus proches riverains du projet, mais dont la présence n'est pas nécessairement synonyme de dégradation, sachant que cet objet répond également à une attente (économique, sociale...) d'une partie de la population et que certains y trouvent même une certaine esthétique visuelle.

Fabriquer un paysage nouveau et cohérent avec l'existant : une démarche de projet paysager

La taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. C'est pourquoi, dans le cadre de son analyse, le paysagiste cherche non pas à proposer des solutions pour masquer ces objets techniques nouveaux mais bien au contraire, à donner des clefs pour favoriser leur meilleure intégration possible dans le paysage existant et pour in fine, faciliter leur acceptation par le plus grand nombre.

Le guide de l'étude d'impact des projets éoliens terrestres indique :

«Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe «raison du choix du projet».

Nous rappellerons donc ci-après les éléments de conception du projet qui relèvent d'une démarche de réduction des impacts et qui auront été développés en amont afin de permettre la meilleure intégration paysagère possible du parc éolien dans son contexte.

5.2. MESURES PAYSAGÈRES D'ÉVITEMENT ET/OU RÉDUCTION PROPOSÉES DÈS LA CONCEPTION DU PROJET

Les mesures évoquées ci-après ont contribué aux «raisons du choix du projet». Le porteur du projet éolien a pris en compte ces mesures de réduction proposées par le paysagiste au moment de l'élaboration des scénarii d'implantation, pour permettre d'atteindre un optimum d'intégration du projet éolien Neo Avel dans le paysage.

Les mesures paysagères de réduction établies au moment de la définition du projet ont été :

Mesure P-E1 : Choix d'un site particulièrement favorable à l'implantation du projet (évitement)

Le maître d'ouvrage a fait un choix de site permettant d'éviter des impacts paysagers fort de son parc éolien car :

- Choix d'un site d'implantation favorable : unité paysagère peu sensible, de faible valeur de reconnaissance sociale, à vocation agricole dominante, peu dense en éléments patrimoniaux et éloignée des sites touristiques majeurs.
- Un nombre limité de mâts (4 éoliennes seulement) ce qui limite la prégnance visuelle du projet.
- Insertion dans une zone de plus faible altitude, ce qui limite les perceptions depuis les unités paysagères voisines (Arrée, Monts du Mené) plus patrimoniales.

<i>Périmètre concerné par la mesure</i>	<i>Aires éloignée, rapprochée et immédiate</i>
<i>Période de réalisation</i>	<i>Phase de conception du projet</i>
<i>Acteurs de la mise en œuvre</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
<i>Usagers concernés</i>	<i>Tous</i>
<i>Coût estimatif</i>	<i>Sans incidence sur le coût du projet</i>

Mesure P-R1 : Limiter le projet éolien aux seuls éléments, ouvrages et équipements indispensables (réduction)

L'objectif de cette mesure aura été de réduire au strict minimum les éléments constitutifs du projet en évitant soigneusement tout ce qui pourrait surcharger le paysage. Les points suivants permettent d'aboutir à un projet sobre et discret :

- Afin de conserver une image la plus simple et la plus sobre possible, les éoliennes ne comporteront aucun logo ni aucune inscription (autres que celles relatives à la sécurité) sur la nacelle ou le mât.
- L'ensemble du raccordement électrique inter-éoliennes et vers les réseaux existants sera enterré, afin qu'aucune ligne électrique ou téléphonique aérienne ne vienne surcharger le paysage.
- Aucune clôture ne sera installée sur le site d'implantation.
- Afin de donner une image finie qualitative du projet et de faciliter son acceptation, une attention particulière sera portée au traitement des empièvements et/ou revêtements de finition des zones et chemins d'accès aux éoliennes. Le choix du matériau se fera en fonction des teintes locales afin que la couleur de cette "base" soit adaptée au paysage proche ; c'est pourquoi, les chemins d'accès aux éoliennes seront tous revêtus de façon identique (matériau constitutif d'origine locale, en provenance d'une seule et même carrière).

<i>Périmètre concerné par la mesure</i>	<i>Aires rapprochée et immédiate</i>
<i>Période de réalisation</i>	<i>Phase de conception du projet</i>
<i>Acteurs de la mise en œuvre</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
<i>Usagers concernés</i>	<i>Tous</i>
<i>Coût estimatif</i>	<i>Intégré au coût global du projet</i>

Mesure P-R2 : Optimiser l'intégration paysagère du poste de livraison (réduction)

Le projet prévoit l'intégration d'un poste de livraison. L'objectif sera de le rendre le plus neutre et le mieux intégré possible dans le paysage du site d'implantation. Pour arriver à l'optimum d'intégration paysagère de ce poste, il est proposé :

- Un volume simple (rectangulaire) qui limite son incidence visuelle (contrairement à un volume qui serait doté d'un toit double pente et qui serait beaucoup plus haut).
- Un traitement de revêtement de façades et une couleur choisis de façon à se fondre dans l'environnement rural ; pour cela, le poste de livraison sera recouvert d'un bardage bois de teinte naturelle, avec une couverture en béton teint dans la masse de couleur accordée à celles des portes.
- Un RAL sombre et en harmonie avec le contexte rural pourra être choisi pour les parties peintes (toiture béton et portes métalliques notamment) du type RAL 8028 (brun terre) ou RAL 6003 (Vert olive).
- Comme le montre l'illustration, le maître d'ouvrage prévoit d'apposer un panneau d'information sur le parc éolien sur le poste de livraison.

Périmètre concerné par la mesure	Aire immédiate
Période de réalisation	Phase de conception du projet
Acteurs de la mise en œuvre	Maître d'ouvrage
Usagers concernés	Riverains du site
Coût estimatif	Intégré au coût global du projet



Figure 55 : Type de poste de livraison prévu au projet
(Source : Neoen)

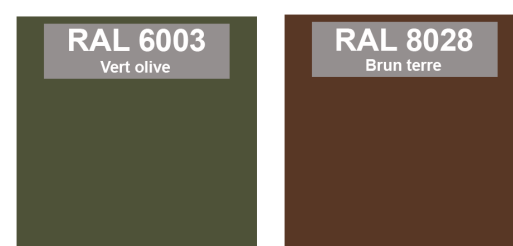


Figure 56 : Teintes préférentielles pour les parties peintes des postes de livraison (portes métalliques,...)

5.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures suivantes sont envisagées par le maître d'ouvrage pour contribuer à une bonne acceptation sociale du projet et permettre d'améliorer le cadre de vie des riverains du parc éolien. Il s'agit de mesures complémentaires dites d'accompagnement, définies en concertation avec les acteurs locaux.

Mesure P-A1 : Créer un sentier pédestre d'intérêt local (accompagnement)

- Création d'un chemin de petite randonnée pédestre (balisage jaune) sillonnant les communes riveraines (Canihuel, Corlay et le Haut-Corlay), et prenant appui sur les éléments d'intérêt du paysage, notamment les trois étangs (de Pellinec, des Doves et de la Rivière).
- Ce parcours représentera une boucle d'une douzaine de kilomètres, pour un usage familial et principalement d'intérêt local, dans un secteur qui pour le moment n'offre aucune promenade pédestre de ce genre.
- Il sera étudié finement avec des représentants des trois communes (élus, personnes référentes en matière de randonnées, de patrimoine local, ou encore riverains, exploitants agricoles...) dès lors que le parc éolien aura été autorisé et purgé de tous les recours éventuels.
- Une pré-proposition a d'ores et déjà été esquissée et soumise à l'approbation des élus ; elle servira de base à l'élaboration du projet de sentier définitif (cf. figure suivante). L'esquisse actuelle emprunte principalement des routes ou chemins ruraux ou d'exploitation peu ou pas fréquentés par les automobilistes.

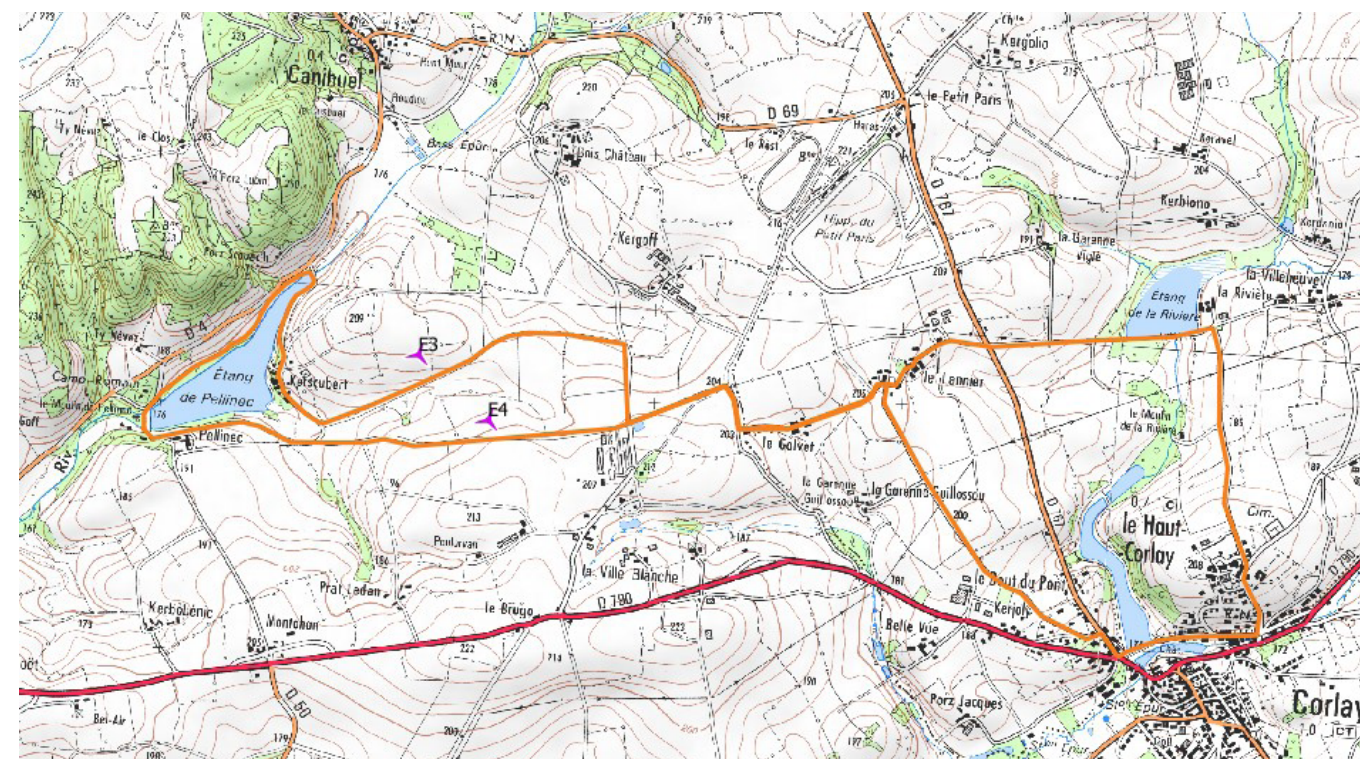


Figure 57 : Proposition de création d'un sentier pédestre d'intérêt local reliant les 3 étangs et les 3 bourgs riverains du parc éolien

Périmètre concerné par la mesure	Aire immédiate, aire rapprochée
Période de réalisation	Phase d'exploitation
Acteurs de la mise en œuvre	Maître d'ouvrage, groupe de référents communaux
Usagers concernés	Riverains, populations communales, touristes...
Coût estimatif	15 000 euros

Mesure P-A2 : Améliorer le cadre de vie des riverains du site éolien

- Participer à des opérations de plantations bocagères et le cas échéant de restauration du maillage, regarnissage/ renouvellement de haies anciennes... autour des habitations riveraines.
- En fonction d'un impact visuel avéré des éoliennes sur les lieux d'habitation riverains, Neoen s'engage à financer la plantation de haies ou la mise en œuvre de filtres visuels végétalisés. Les conditions d'application de cette mesure seront :
 - Impact visuel avéré par huissier depuis les lieux d'habitation (intérieurs et extérieurs).
 - Plantation (ou regarnissage) de haies champêtres composées d'essences locales.
 - Plantation sur les terrains du demandeur.
- Neoen se réserve le droit de refuser la mise en place de cette mesure si cette dernière n'est pas suffisamment justifiée et efficace. Ces plantations seront réalisées dans l'année de mise en service du parc éolien.

Périmètre concerné par la mesure	Rayon de 2 km maximum autour des éoliennes (pieds de mât)
Période de réalisation	Phase d'exploitation
Acteurs de la mise en œuvre	Maître d'ouvrage, groupe de référents communaux
Usagers concernés	Riverains du site avec vues sur les éoliennes
Coût estimatif	20 000 euros



6

BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

6. BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS

Tableau 16 : Bilan pour l'aire éloignée

Bilan après mesures	Morphologie générale du paysage Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Paysage culturel et touristique	Paysage traversé (routes)	Paysage habité	Intervisibilités (effets de cumul éolien)
Sensibilité (impact potentiel)	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le calcul de la zone de visibilité théorique a permis de démontrer que les effets de la topographie conjugués à ceux des boisements et du bocage limitent très fortement les zones d'impact potentiel du projet. 	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La superposition de la carte des zones d'influence visuelle théoriques du projet avec la carte de localisation des éléments patrimoniaux a démontré un risque de covisibilité nul à négligeable pour l'ensemble des éléments patrimoniaux éloignés. 	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les perceptions lointaines depuis les principaux axes routiers seront rares compte tenu des effets de barrière visuelle du relief et de la végétation. 	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les vues depuis les principales villes sont fermées en raison de l'éloignement et des effets du relief. 	<p>Les risques d'intervisibilité avec le projet de Neo Avel apparaissent globalement faibles car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les distances de respiration sont > à 6 km (seul le parc du Haut-Corlay est situé en aire rapprochée, à 4,8 km de la ZIP). ▪ Les parcs de l'Arrée présentent une sensibilité très faible en matière de cumul visuel car ils s'insèrent dans un contexte de boisements et de bocage denses qui ne permet pas de vues longues. ▪ La position en creux de la ZIP de Neo Avel, sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est garante d'une limitation des effets d'intervisibilité depuis les unités paysagères environnantes aux reliefs plus élevés mais au bocage et boisements généralement plus denses.
Impact final (résiduel)	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel faible sur le paysage éloigné car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les photomontages ont démontré que le parc éolien Neo Avel est très rarement visible sur les secteurs éloignés. ▪ L'insertion du parc éolien dans une dépression topographique (Bassin de Saint-Nicolas-du Pélem) garantit en effet une forte limitation de sa présence visuelle sur les horizons lointains. 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel faible sur le contexte patrimonial et touristique éloigné car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les photomontages ont démontré que les covisibilités patrimoniales ou touristiques éloignées sont globalement absentes, sauf très ponctuellement : depuis la D5, à l'ouest de la forêt de Quénécan (vue partielle) (voir photomontage n°2). ▪ Aucun des sites patrimoniaux et touristiques majeurs ne permet une perception du parc Neo Avel (Guerlédan, Bon Repos, Bosméléac...). 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel nul sur le paysage traversé éloigné car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse paysagère et les photomontages n'ont montré aucune perception significative du parc éolien depuis des axes routiers éloignés structurants. 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel nul sur le paysage habité éloigné car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse paysagère et les photomontages n'ont montré aucune perception significative du parc éolien depuis les bourgs éloignés. 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel faible sur le cumul éolien éloigné car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les photomontages de l'aire éloignée ont démontré une rareté des intervisibilités du Parc Neo Avel avec le contexte éolien depuis des points de vue éloignés. ▪ Les intervisibilités lointaines seront très rares compte tenu des effets conjugués du relief et de la végétation.

Tableau 17 : Bilan pour l'aire rapprochée

Bilan après mesures	Morphologie générale du paysage Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Paysage culturel et touristique	Paysage traversé (routes)	Paysage habité	Intervisibilités (effets de cumul éolien)
Sensibilité (impact potentiel)	<p>La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est ondulé et semi-bocager ; les talwegs liés au réseau hydrographique sont fréquents, accueillant généralement les zones d'habitat et montrant une densité végétale plus importante. Ainsi, les perceptions paysagères sont variées alternant entre vues ouvertes (sur les lignes de crête), vues filtrées (sur les versants semi-bocagers) et vues fermées (talwegs boisés). 	<p>La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> La majeure partie des monument et sites protégés est en dehors de la zone visuelle d'influence du projet. <p>Des risques de covisibilité modérée concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Église Notre-Dame à Canihuel et Château de Corlay <p>Des risques de covisibilité faible concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Croix du XVIIe s. à Plussulien, chapelle Saint-Éloi et église Saint-Ludre à Saint-Nicolas du-Pélem, menhir de Kergornec 1 à Saint-Gilles-Pligeaux, église, cimetière et chapelle Saint-Laurent (SC) à Saint-Gilles-Pligeaux Site touristique "vallée du Faoudel" avec vues fermées 	<p>La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> D790 : vues rapprochées plus ou moins filtrées, axiales vis-à-vis des deux ZIP D767 : vues généralement fermées ou filtrées, et très ponctuellement ouvertes : rue de Pontivy notamment, en entrée sud de Corlay D44 : vues rapprochées plus ou moins filtrées, assez importantes sur le secteur de Plussulien (ligne de relief) La D44 (faiblement fréquentée) et la D790 (fortement fréquentée) seront les deux axes privilégiés de découverte du projet. 	<p>La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs bourgs rapprochés s'étagent sur des versants ou se positionnent en sommet de relief permettant potentiellement des vues plus ou moins filtrées par le bâti et la végétation en direction de la ZIP. 	<p>La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire rapprochée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Considérant que la superficie de la ZIP ne permettra potentiellement qu'un projet éolien avec un nombre limité d'éoliennes, les risques liés à la densification éolienne semblent a priori limités.
Impact final (résiduel)	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel faible sur le paysage rapproché car :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'analyse des vues et les photomontages ont permis de démontrer que dans la plupart des cas, les vues rapprochées sont atténuées par un socle topographique et végétal qui rend les perceptions partielles ou filtrées. L'implantation du parc éolien dans un site favorable et selon une orientation cohérente par rapport au socle naturel (voir mesure d'évitement P-E1) aura permis une intégration paysagère optimisée du parc éolien. L'analyse des variantes réalistes d'implantation a démontré une volonté de proposer la meilleure configuration possible, tenant compte de la somme des contraintes, y compris paysagères. 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel faible sur le paysage culturel et touristique rapproché car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun site touristique majeur ne permet une perception du parc Neo Avel. De rares covisibilités patrimoniales sont révélées par les photomontages et l'analyse du paysage. Les principales concernent l'église Notre-Dame à Canihuel et le Château de Corlay mais il s'agit de covisibilité faibles, partielles, non discriminantes pour les édifices protégés (cf. photomontages 39, 31 et 32). A noter également une covisibilité partielle avec le Menhir de Kergornec1 mais qui est déjà en situation de covisibilité avec le parc éolien du Haut-Corlay (voir photomontage 21) Par ailleurs l'impact du projet sera positif car le maître d'ouvrage propose de développer autour du projet une boucle pédestre d'une douzaine de kilomètres reliant les communes riveraines et faisant découvrir les éléments du paysage et du patrimoine local : étangs de Pelinec, étang des Douves et château de Corlay, étang de la rivière (Voir mesure P-A1). 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel faible sur le paysage traversé rapproché car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le positionnement du projet sur un secteur de plateau ondulé semi-bocager, en appui sur deux vallées, et à proximité d'un versant boisé plus marqué qui caractérise la limite entre le Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem et les reliefs de l'Arrée, permet de disposer de vues généralement peu ouvertes vers le projet depuis les principaux axes routiers. Les vues routières seront plus ou moins filtrées par les ondulations topographiques et les éléments de végétation (bocage, bois épars, ripisylve) d'où une animation aléatoire des parcours rapprochés par le motif éolien. 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact faible sur le paysage habité rapproché car :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'analyse des effets d'encerclement visuel sur les bourgs rapprochés a permis de démontrer que compte tenu d'éléments nombreux de filtrage des vues (reliefs, végétation), l'effet réel d'encerclement visuel sera faible. Les espaces de respiration (en valeur cumulée) seront plus compartimentés qu'actuellement mais resteront très nettement majoritaires. Cette démonstration est confortée par les divers photomontages réalisés qui ne témoignent jamais de situations de perception de multiples parcs éoliens sur les horizons depuis les bourgs ou leurs franges immédiates. 	<p>Le parc éolien Neo Avel a un impact modéré sur le paysage éolien rapproché car :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le parc Neo Avel montre une prégnance visuelle limitée car il est constitué de seulement 4 aérogénérateurs. La densité des parcs éoliens rapprochés demeurera faible, même en considérant les 2 parcs éoliens en instruction. Le total serait de 4 parcs éoliens avec 22 mâts potentiels (en comptant les 2 parcs en instruction et le parc de Neo Avel) ; regroupés par 6 ou 4. Les distances de respiration avec le contexte éolien seront encore importantes, avec au moins 4 km entre les parcs.

Tableau 18 : Bilan pour l'aire immédiate

Bilan après mesures	Morphologie générale du paysage Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Paysage culturel et touristique	Paysage traversé (routes)	Paysage habité	Intervisibilités (effets de cumul éolien)
Sensibilité (impact potentiel)	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> Les perceptions paysagères sont relativement banales, les éoliennes s'inscriront dans un paysage de légers vallonnements semi-bocagers. 	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> Le manoir de la Ville Blanche, s'insère dans un contexte de vues filtrées (vers le sud) ou fermées (vers le nord). 	La sensibilité paysagère est globalement modérée pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> 1 axe départemental majeur (D790) traverse l'aire immédiate avec des vues ouvertes Majorité de perceptions routières confidentielles sur des axes peu fréquentés, permettant la desserte des hameaux et fermes dispersés A noter : les nombreuses petites voies rurales ou chemins d'exploitation peu fréquentés peuvent constituer le support d'un sentier de découverte autour des éoliennes. 	La sensibilité paysagère est forte pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> Habitat dispersé bien présent sur les pourtours de la ZIP Néanmoins, peu d'habitations avec des vues directes sur le projet, car souvent entourées par la végétation ou des bâtiments agricoles (vues essentiellement depuis les accès) Des mesures adaptées pourront être proposées pour optimiser l'acceptation des machines dans le paysage immédiat, au regard des perceptions depuis les secteurs d'habitat isolé, en concertation avec la population locale (propositions de plantations notamment). 	La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire immédiate car : <ul style="list-style-type: none"> Site actuellement dépourvu de perception d'éoliennes. Les aménagements d'accompagnement du projet devront être qualitatifs, compte tenu de la proximité avec de certaines habitations (chemins d'accès, postes de livraison,...).
Impact final (résiduel)	Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel modéré sur le paysage immédiat car : <ul style="list-style-type: none"> Il faut souligner la volonté du maître d'ouvrage de réaliser un aménagement qualitatif, se traduisant dans les mesures de réduction P-R1 et P-R2 qui permettront respectivement de limiter le projet éolien aux seuls éléments, ouvrages et équipements indispensables et d'optimiser l'intégration paysagère du poste de livraison. 	Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel modéré sur le paysage patrimonial immédiat car : <ul style="list-style-type: none"> Les photomontages ont permis de démontrer que le hameau de la Ville Blanche est globalement peu ouvert aux perceptions en direction du parc Neo Avel (voir photomontages 47 et 50). Le manoir, partiellement inscrit, est un lieu privé, non ouvert au public et non visible depuis l'extérieur du hameau (reconnaissance sociale modérée ; il n'est pas reconnu comme un attrait touristique ou culturel local compte tenu de son usage privé). 	Le parc éolien Neo Avel a un impact résiduel modéré sur le paysage traversé immédiat car : <ul style="list-style-type: none"> Existence de perceptions latérales plus ou moins filtrées et furtives depuis la D790 qui est l'axe le plus fréquenté du secteur. Les autres perceptions, plus ou moins filtrées par la topographie vallonnée et les haies, ripisylves et bois épars concernent uniquement des axes routiers de faible fréquentation et/ou de desserte locale. La disposition du parc, globalement est-ouest, en appui sur l'axe directionnel de la D790 et des versants du Sulon et de la rivière de Corlay, garantit des perceptions paysagères cohérentes. 	Le parc éolien Neo Avel a un impact fort sur le paysage habité immédiat, néanmoins : <ul style="list-style-type: none"> Les photomontages ont confirmé que les vues depuis les hameaux riverains sont le plus souvent fermées ou filtrées et que les perceptions concernent essentiellement les voies d'accès aux maisons (sorties de hameaux). Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre des opérations ciblées de plantation pour conforter les écrans visuels autour des maisons riveraines qui le nécessiteraient (voir mesure d'accompagnement P-A2). Parmi les hameaux les plus impactés visuellement se trouvent : le Manaty, Kermenguy, Kergoff, Bois-Château 	L'impact du projet sur le cumul éolien, à l'échelle de l'aire immédiate, sera nul car : <ul style="list-style-type: none"> Aucune éolienne autre que celle du parc Neo Avel ne sera visible dans ou depuis l'aire immédiate.

Tableau 19 : Bilan général des impacts résiduels sur le paysage au regard du bilan des sensibilités (toutes aires confondues)

BILAN GÉNÉRAL	Morphologie générale du paysage Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Paysage culturel et touristique	Paysage traversé (routes)	Paysage habité	Intervisibilités (effets de cumul éolien)
Sensibilités avant mise en place du projet	SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)	SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)	SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)	SENSIBILITÉ MODÉRÉE (aires rapprochée et immédiate)	SENSIBILITÉ FAIBLE
Impacts résiduels après mesures	IMPACT GLOBALEMENT FAIBLE	IMPACT GLOBALEMENT FAIBLE	IMPACT GLOBALEMENT FAIBLE	IMPACT GLOBALEMENT MODÉRÉ (car fort pour l'habitat riverain)	IMPACT GLOBALEMENT FAIBLE

Le carnet de photomontage est présenté ci-après en annexe du volet paysage et patrimoine.
Les photomontages ont été réalisés par la société NEOEN, porteuse du projet.
La mise en page et les commentaires des photomontages ont été réalisés par Ouest am'.

7 ANNEXES